

Un autre « Pacte » est possible



Nous soussignés, enseignants, parents, chercheurs, citoyens....

- sommes inquiets devant l'ampleur des inégalités sociales dans notre enseignement ;
- savons que ces inégalités ne résultent pas de différences de capacités mais de causes structurelles, en particulier de la ségrégation sociale entre écoles ;
- sommes persuadés qu'une citoyenneté critique et responsable suppose à la fois une solide formation générale et de vastes connaissances polytechniques, théoriques et pratiques ;
- sommes conscients qu'un tel objectif éducatif ne peut être atteint avant l'âge de 15 ou 16 ans et soutenons dès lors le principe d'un tronc commun général et polytechnique allongé.
- craignons néanmoins que, faute de mesures garantissant un renforcement et une plus grande homogénéité des apprentissages dans le fondamental, une telle prolongation risque fort d'aboutir à un appauvrissement de l'enseignement.

C'est pourquoi nous demandons que le « Pacte d'Excellence », soit modifié dans le sens suivant :

1. Réduire les effectifs des classes à 15 élèves dans les premières années d'enseignement, afin de favoriser la construction d'un rapport positif à l'école, aux savoirs et au travail scolaire.
2. Assurer un encadrement supplémentaire, tout au long du tronc commun, afin que tous bénéficient d'un suivi et d'une aide individualisée.
3. Favoriser des écoles de taille humaine, bien équipées, ouvertes en dehors des heures et jours de cours, qui soient de véritables lieux de vie, d'étude et de travail pour les enfants.
4. Proposer, sans obligation, une place garantie pour chaque enfant dans une école proche du domicile, tout en favorisant activement la mixité sociale.
5. Rédiger des programmes plus clairs, avec un énoncé structuré des matières, afin d'éviter le touche-à-tout et l'utilitarisme des « compétences » et afin d'assurer des formations équivalentes dans tous les établissements.
6. Scinder structurellement le secondaire inférieur (tronc commun) du secondaire supérieur (avec ses filières diversifiées) afin que le choix d'une école à 12 ans n'implique pas *de facto* le choix d'un enseignement de transition ou de qualification.
7. Entamer un rapprochement des réseaux d'enseignement (mêmes programmes, mobilité inter-réseaux des enseignants, nomination démocratique des chefs d'établissement, etc.) devant aboutir à leur fusion en un réseau unique, public et neutre.
8. Supprimer les dispositions du Pacte qui introduisent une gestion managériale des écoles, importée du secteur privé : les enseignants doivent pouvoir remplir sereinement leur mission, dans le respect du programme mais en toute autonomie pédagogique.

| Nom et prénom | Code postal | e-mail | Signature |
|---------------|-------------|--------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

